

Image not found or type unknown



Remboursement du font national

Par **rogerbiagio**, le **09/08/2013** à **11:41**

mes parents mon fait donation de leurs maison en 2000 en se réservant l'usufruit mon père décédé en 2002 il reste maman qui a abandonne l'usufruit en 2011 si je fait une demande pour quelle perçoive le font national de solidarité que me demandera t' on de rembourse a l'état lors de son décé